



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 4 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mercredi 4 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	29 août 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE –

M. Jean François CATAN arrive à 19 h 50 avant le vote du rapport 069 09 2024

M. Patrice BOULEVARD quitte la séance à 19 h 57 avant le vote du rapport 073 09 2024

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN représentée par Mme Sylvie PAYET

M. Vincent TERGEMINA représentée par M. Patrice SELLY

Mme Sabine SAUTRON représentée par Mme Sarah SALAH – ALY

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par M. Jean Louis VITAL

Scellé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Mairie

21 bis, Rue Georges Pompidou • 97470 Saint-Benoît • Ile de La Réunion
Téléphone 0262 50 88 00



ETAIENT ABSENTS :

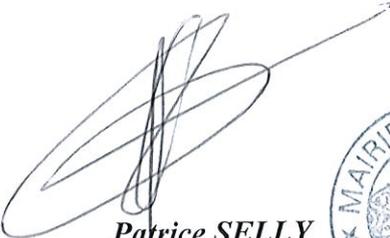
Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i> 056 09 2024 à 072 09 2024
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 13 SEP. 2024
- Et publication ou notification le : 13 SEP. 2024
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 13 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Objet : SPL ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLES DES ESPACES NATURELS (EDDEN)
RAPPORT ANNUEL 2023

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SPL EDDEN doit établir chaque année un rapport annuel qui est communiqué à l'organe délibérant de la Collectivité.

En conséquence, il présente en annexe le rapport du mandataire 2023.

La Commission des «Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines» qui s'est réunie le mercredi 28 août 2024 a émis un avis Favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

- Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et régions, modifiée ;
- Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le rapport N° 058 09 2024 du Maire ;
- Vu l'avis favorable de la commission des «Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines» ;

L'ASSEMBLEE PREND ACTE

des éléments présentés par le Maire relatif au rapport annuel 2023 de la SPL EDDEN.

Nombre de votant :	31
Pour :	0
Contre :	0
Abstentions :	0



<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 13 SEP. 2024
- *Et publication ou notification le :* 13 SEP. 2024
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 13 SEP. 2024

DEL 058 09 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL0580922024-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

